

Genre du véhicule Camion (châssis)	Marque de fabrique K R U P P	Type 8 0 1 - Mustang Direction normale	Modèle année 1963	Bordereau-type N° 4' 3 2 3
Caractéristiques "Mustang *") 801" sur plaquette du constructeur, à droite sur console du siège de l'aide-chauffeur.- "482" devant No du châssis Carburant diesel Nombre de cylindres 4				
Constructeur du châssis Fr. KRUPP, Essen (D) - Importateur KARDO AG, Zurich				
N° du châssis frappé à droite, à l'avant en haut sur longeron + sur plaquette du constructeur				
N° du moteur frappé à droite, sur bloc, devant régulateur				
Type du moteur D 459 - en ligne, vertical, à injection directe				
Position du mot. avant Frein-moteur à compression, comm. hydraulique et électrique pour remorque				
Cylindrée	5'816 cm³	Frein de remorque	air compr. 2 conduites, indirect	
Temps	2	Transmission	mécanique (AR-ROCKINGER)	
Refroidissement	eau	Nombre vit. avant	6	Crochet rem. (AV-à broche)
Entraînement	arrière	Vitesse en 1"	5,3	Voie avant 1'955
Nombre d'axes	2	Vitesse en prise dir.	74	Voie arrière 1'795
Nombre de pneus	6	Bloquage différentiel	Diam. de braq. *)	
Frein à pied à air comprimé, 2-circuits, à expansion interne				
Frein à main mécanique, à expansion interne, assisté à air comprimé, s. roues AR+raccord pr. remorque				
Poids	avant	arr.	total	Pneumat.
A vide	*)	*)	*)	Dimension
Charge utile	selon carrosserie			Charge pneu
Total			15'800	Métalic ou Multiply
Gar. de fabr.	5'300	11'000	15'800	
Poids max. garanti pr. train routier	30'400		Nombre de portes	2
Direction: position	à gauche - assistée hydraul.		Marque du moteur	KRUPP
Alésage	115		Course	140
Forme de la carrosserie	cabine fermée			
Nombre de places: total	3	(avant	milieu	arr.)
				Places debout
				205 SAE
				186 DIN
				C.V. impôts 29,62

§)

Phares: marque	2/ BOSCH EL	Indic. de direction	4/ clignoteurs avec lampe-témoin
Feux de croisement	2/ Bilux, asymétriques	AV = sur	cabine, à l'avant latéral. (orange)
Feux de position	2/ dans les phares	AR = séparés,	dans boîtiers feux AR (orange)
Phare brouillard	2/ HELLA, sous pare-chocs	Essuie-glace	2/ électrique ou pneumatique
Feux arrières	2/ sous feux stop + clignot.	Avertisseur	2/ électrique + pneumatique (1-ton)
Réflecteurs	2/ séparés \varnothing 74	Rétroviseur	2/ extérieur cabine
Feu stop	2/ au-dessus feux arrières	Indicateur de vitesse	km/h + tachygraphe KIENZLE
Eclairage N° de contrôle	à gauche, combiné	Parties dangereuses	[TCO 11-4/7BK2
Phare marche arrière	sur demande		
Equipement électr.	12 / 24 Volts (2 x 12 V)		
Mesure du bruit	87 bB A	1'950 t/min - Avertisseurs =	94 dB / 110 dB

Observations et exceptions

*) Modèles	empattement	longueur	braguage	poids		
				AV	AR	total
K 801	4'800 mm	7'285 mm	16,90 m	3'320	2'170	5'490 kg
S 801	4'300	6'785	15,60	3'200	2'110	5'310

- §) Equipement: Doit être contrôlé lors de l'immatriculation.
Feux de gabarit: Doivent être montés selon les prescriptions.
Avertisseur: Trop bruyant.- L'importateur monte un autre dispositif avertisseur, ne dépassant pas 104 dB.

Lieu et date de l'expertise-type Zurich, 18.7.63 / 22.4.64

La Commission d'expertise-type

EXPERTISE TYPE VHS-MOT.

Genre du véhicule Camion (châssis)		Marque de fabrique K R U P P		Type 8 0 1 - Mustang Direction normale		Modèle année 1963	Bordereau-type N° 4' 3 2 3
Caractéristiques "Mustang *") 801" sur plaquette du constructeur, à droite sur console du siège de l'aide-chauffeur.- "482" devant No du châssis							
Constructeur du châssis Fr. KRUPP, Essen (D) - Importateur KARDO AG, Zurich				Carburant diesel	Nombre de cylindres 4		
N° du châssis frappé		à droite, à l'avant en haut sur longeron + sur plaquette du constructeur					
N° du moteur frappé		à droite, sur bloc, devant régulateur					
Type du moteur D 459 - en ligne, vertical, à injection directe							
Position du mot. avant		Frein-moteur à compression, comm. hydraulique et électrique pour remorque					
Cylindrée	5'816 cm³	Frein de remorque air compr. 2 conduites, indirect					Dimensions ext. en mm *)
Temps	2	Transmission mécanique (AR-ROCKINGER					Longueur
Refroidissement	eau	Nombre vit. avant 6		Crochet rem. (AV=à broche		Largeur	2'300
Entraînement	arrière	Vitesse en 1 ^{re} 5,3		Voie avant 1'955		Hauteur	2'630
Nombre d'axes	2	Vitesse en prise dir. 74		Voie arrière 1'795		Empattement	
Nombre de pneus	6	Bloquage différentiel		Diam. de braq. *)		Porte à faux arr. 1'000	
Frein à pied à air comprimé, 2-circuits, à expansion interne							
Frein à main mécanique, à expansion interne, assisté à air comprimé, s. roues AR+raccord pr. remorque							
Poids	avant	arr.	total	Pneumat.	avant	arr.	Dimensions int. en mm
A vide	*)	*)	*)	Dimension	10.00-20	10.00-20	Longueur
Charge utile	selon carrosserie			Charge pneu	3'000	3'000	Largeur
Total			15'800		Metalic ou Multiply		Hauteur
Gar. de fabr.	5'300	11'000	15'800				Haut. ridelles
Poids max. garanti pr. train routier 30'400			Nombre de portes 2		(205 SAE		
Direction: position à gauche - assistée hydraul.		Marque du moteur KRUPP		C.V. frein 186 DIN			
Alésage 115		Course 140		C.V. impôts 29,62			
Forme de la carrosserie cabine fermée							
Nombre de places: total 3		(avant milieu		arr.) Places debout	

§)

Phares: marque	2/ BOSCH EL	Indic. de direction	4/ clignoteurs avec lampe-témoin
Feux de croisement	2/ Bilux, asymétriques	AV = sur cabine, à l'avant latéral.	(orange)
Feux de position	2/ dans les phares	AR = séparés, dans boîtiers feux AR	(orange)
Phare brouillard	2/ HELLA, sous pare-chocs	Essuie-glace	2/ électrique ou pneumatique
Feux arrières	2/ sous feux stop + clignot.	Avertisseur	2/ électrique + pneumatique (1-ton)
Réflecteurs	2/ séparés \varnothing 74	Rétroviseur	2/ extérieur cabine
Feu stop	2/ au-dessus feux arrières	Indicateur de vitesse	km/h + tachygraphe KIENZLE
Eclairage N° de contrôle	à gauche, combiné	Parties dangereuses	[TCO 11-4/7BK2
Phare marche arrière	sur demande		
Équipement électr.	12 / 24 Volts (2 x 12 V)		
Mesure du bruit	B7 bB A 1'950 t/min - Avertisseurs = 94 dB / 110 dB		

Observations et exceptions

*) Modèles	empattement	longueur	braquage	poids		
				AV	AR	total
K 801	4'800 mm	7'285 mm	16,90 m	3'320	2'170	5'490 kg
S 801	4'300	6'785	15,60	3'200	2'110	5'310

- §) Équipement: Doit être contrôlé lors de l'immatriculation.
- Feux de gabarit: Doivent être montés selon les prescriptions.
- Avertisseur: Trop bruyant.- L'importateur monte un autre dispositif avertisseur, ne dépassant pas 104 dB.

Lieu et date de l'expertise-type: Zurich, 18.7.63 / 22.4.64

La Commission d'expertise-type